

Décembre 2019 : mot de la majorité

Chalonnais développe la prévention contre la délinquance

Le Maire est un élu local de proximité reconnu de la grande majorité de la population, c'est un lien étroit avec la société. Les compétences d'un Maire sont vastes et multiples. Il est **représentant de l'Etat** comme officier de police judiciaire sous l'autorité du Procureur de la République. Il est aussi comme **représentant du Conseil Municipal** garant de l'ordre public. Il veille à la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance à Chalonnais

L'actualité récente en France a montré l'ampleur de la tâche pour les élus de proximité, et les difficultés qui peuvent advenir en particulier en milieu rural. Chalonnais est une ville rurale importante. Il y a eu en 2018 des faits délictueux à répétition, particulièrement visibles. L'année 2019 a été beaucoup plus calme. Ces événements peuvent conduire à la création d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance : CLSPD. Il est facultatif pour les communes de moins de 10000 habitants.

En 2019 se sont rencontrés à deux reprises la Gendarmerie, la Police municipale, les services sociaux du département, les bailleurs sociaux, la mission locale, les chefs d'établissement des collèges et de la MFR, les représentants des commerçants, les services sociaux et jeunesse de la ville et des élus. Une occasion pour mieux se connaître, partager les compétences et les procédures mises en place pour prévenir et pour lutter contre la délinquance. L'occasion de **montrer l'importance du travail en réseau, l'échange d'informations et d'initiatives dans le respect de la loi et de la confidentialité**. La mise en place d'un CLSPD a été votée au Conseil Municipal.

D'autre part, la Gendarmerie propose une vidéo protection à Chalonnais pour aider lors d'enquêtes sur le territoire : Chalonnais est une ville de passage. Le référent départemental de la Gendarmerie a fait **un diagnostic et des préconisations pour une installation de vidéo protection adaptée à la ville et en cohérence avec les communes environnantes**. Décision votée au Conseil Municipal.

La prévention de la délinquance, c'est aussi l'affaire de tous, dans la bienveillance et le respect

Une veille permet d'alerter face à des situations de crise ou de fragilité : en prévention des violences intrafamiliales, des conduites addictives (alcool, stupéfiant, réseaux sociaux), des incivilités (dégradations, dépôts de déchets sauvages). **La principale réponse sera toujours la prévention, en particulier vis-à-vis de notre jeunesse**, une coopération entre les parents, l'école et les services jeunesse de la ville, un devoir permanent d'accompagner nos jeunes vers une citoyenneté responsable.

En application de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, cette page est consacrée à l'expression de la majorité et de la minorité du conseil municipal. En cette période pré-électorale, la loi nous interdit d'évoquer le bilan des actions menées ou nos projections pour l'avenir, jusqu'aux élections municipales de mars 2020.

Le groupe de la majorité